

### 3 Au centre de soins

Nous avons étudié précédemment les différents symptômes et maladies associées à ces symptômes.

**L'apparition de symptômes ou une modification du comportement constitue des signaux d'alerte indiquant qu'il faut se rendre au plus tôt au centre de soins pour se faire examiner par un personnel de santé. Le personnel de santé est le seul apte à reconnaître une maladie et à prescrire, si besoin est, les médicaments adaptés pour la soigner.**

Il indique également la manière de prendre les médicaments et peut donner des conseils plus généraux pour prévenir l'apparition des maladies par exemple.

#### LE DÉROULEMENT D'UNE VISITE AU CENTRE DE SOINS

##### Les antécédents médicaux

S'il dispose du dossier médical ou du carnet de soins du patient, le personnel de santé va commencer par le consulter. Ce document renseignera sur les éventuels problèmes de santé du patient, ainsi que les médicaments qui ont déjà été prescrits : c'est ce qu'on appelle les antécédents médicaux. Ces renseignements pourront l'aider à établir le diagnostic (identifier la maladie) et à prescrire les médicaments les plus appropriés.



#### ALLER AU CENTRE DE SOINS : UN RÉFLEXE ESSENTIEL !

Voir et savoir reconnaître les symptômes d'une maladie est une première étape indispensable dont la responsabilité appartient aussi à l'entourage du malade.

En dehors des symptômes visibles, il faut être attentif à des symptômes moins visibles ou des modifications de comportement, tels qu'une perte de l'appétit, des difficultés pour voir, entendre ou parler, un sommeil agité, des pertes d'attention répétées ou des manifestations répétées de brèves pertes de conscience ...

Parfois, la personne qui présente des symptômes ne se rend pas toujours compte ou pense que « cela passera ». C'est alors à l'entourage de prendre la décision d'emmener cette personne au centre de soins.

Les parents d'enfants en bas âge doivent prendre l'initiative de consulter régulièrement un personnel de santé, même en l'absence de symptômes, pour vérifier que l'enfant prend suffisamment de poids, grandit bien, se développe de façon harmonieuse, ainsi que pour lui administrer les vaccins recommandés.

## Les questions

Le personnel de santé pose des questions précises aux patients et éventuellement aux personnes qui l'accompagnent, pour recueillir des informations concernant l'apparition et l'évolution des symptômes.

**Il est important de bien signaler au personnel de santé tous les symptômes que vous avez remarqués, pour l'aider à détecter de manière précise la maladie dont vous souffrez.**

## L'examen

Le personnel de santé examine le patient, qui est généralement allongé sur une table d'examen.

Il observe les symptômes visibles que le patient lui a indiqués et touche les zones du corps correspondantes. Il observe d'autres zones du corps pour repérer d'autres symptômes éventuels que le patient n'aurait pas remarqué : il écoute les battements du cœur, la respiration, peut regarder au fond de la gorge, des oreilles, observer les ongles, la peau.

Si le personnel de santé le juge nécessaire, il peut demander des examens complémentaires plus approfondis, comme une prise de sang ou une radiographie (technique permettant de « photographier » le corps humain dans le but d'en observer l'ossature notamment).

## Le diagnostic

Après avoir réalisé tous les examens nécessaires, le personnel de santé

établit son diagnostic, c'est-à-dire qu'il identifie la maladie à l'origine des symptômes observés et son niveau de gravité.

## La prescription

Le personnel de santé indique aux patients les soins et le traitement qu'il va devoir suivre : le nom des médicaments bien sûr, mais également la manière et le moment de les prendre (avant, pendant ou après les repas), les horaires de prise et la durée du traitement.

Il précise aussi l'évolution probable de la maladie vers la guérison et indique quand le patient doit revenir au centre de soins pendant son traitement, pour un contrôle, une évaluation.

Il doit enfin donner des conseils généraux concernant l'alimentation, le repos, les petits soins éventuels mais aussi des recommandations pour se protéger des maladies. La prescription est généralement reportée sur un document écrit, l'ordonnance, qui doit être lisible. S'il dispose du carnet de soins ou du dossier médical du patient, le personnel de santé pourra aussi y noter les détails de la visite au centre de soins afin de s'y reporter lors d'une prochaine visite. Il est donc important de bien conserver ces documents et de les ramener à chaque visite.

**La dose de médicament prescrit ne doit pas être modifiée (augmentée ou diminuée) sans l'avis préalable du personnel de santé.**